

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2014

Le vendredi 11 juillet 2014, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 4 juillet 2014, s'est réuni en session ordinaire à 18h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mrs PERRAUD Serge, Maire – VICAT Maurice, 1^{er} adjoint – Mme MARGARON Florence, 2^e adjointe – M. PERRIOLAT Romain, 3^e adjoint – Mmes ROUX Elisabeth, 4^e adjoint – LEFRANCOIS Anne-Laure, conseillère municipale déléguée – Mrs FODRAZ Jean-Claude - THOMAS Jean-Yves – Mme TROUILLET Marie-Danielle – Mrs NOGUEIRA José - VILLON Jean-François – Mme AMARA Flora – M. DUMAS Olivier – Mme MACHUT Françoise.

EXCUSÉS : Mme GENOUDET Nathalie.

A été nommé secrétaire de séance : Romain PERRIOLAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.



Monsieur le Maire soumet l'ajout d'un point à l'ordre du jour et une modification de l'ordre des sujets abordés afin que Mme Margaron, 2^eme adjoint, présente le P.E.D.T. avant de quitter la séance et donner son pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise que l'ajout concerne le renfort en personnel au service administratif nécessaire suite à la prolongation d'un arrêt maladie d'un agent titulaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 juin 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 13 juin 2014.

➔ Approuvé à 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

Françoise MACHUT et Olivier DUMAS adressent une réserve concernant la revalorisation du loyer du Cabinet Oudot.

Monsieur le Maire précise que le contrat de bail prévoit cette revalorisation.

RENFORT PERSONNEL AMINISTRATIF

Actuellement, le secrétariat de Mairie doit faire face à l'absence de 2 agents indisponibles (maternité et maladie). Afin de répondre au mieux aux demandes notamment en matière d'Etat-Civil, il est proposé de solliciter l'intervention ponctuelle d'un adjoint administratif territorial actuellement titulaire à temps plein dans une Commune du Canton.

➔ Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents pour la création d'une activité accessoire pour une durée indéterminée.

PROJET DE CONTRAT EDUCATIF TERRITORIAL

Explications : Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est un cadre de collaboration locale écrit qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Les objectifs et les modalités de cette collaboration sont précisés dans une convention conclue entre le maire, le préfet et le Dasen (directeur académique des services de l'éducation nationale) agissant sur délégation du recteur d'académie.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources de la commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le PEDT présente de nombreux avantages : il constitue pour la commune un outil essentiel pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, il contribue à la lutte contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés, il favorise la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétence de chacun.

En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule, atteindre ces objectifs. C'est pourquoi la Politique éducative conduite à l'échelle de la Commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, Atsem...)

Le PEDT permet à tous, parents, habitants, enseignants, élus et autres partenaires de prendre connaissance des objectifs de l'action éducative qui sera menée à Roybon.

Ce document a pour vocation d'évoluer au cours du temps.

Il est un document de référence pour les animateurs responsables de la prise en charge des enfants scolarisés à Roybon sur le temps qui lui est imparti.

La commune de Roybon souhaite dans un deuxième temps et au-delà de l'organisation périscolaire poursuivre le développement de sa politique jeunesse. Elle souhaite offrir à tous les enfants l'accès à des loisirs sportifs et culturels de qualité.

Mme Margaron, 2ème adjoint, rappelle le principe, les avantages, les objectifs et la mise en œuvre de ce projet dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Un comité de pilotage s'est réuni afin de réaliser ce projet - dispositif cadre, lequel s'inscrit dans une politique locale de jeunesse allant au-delà du PEDT.

Mme Margaron rappelle les champs de compétences et d'intervention de Bièvre Isère Communauté en matière d'enfance-jeunesse.

Mme Margaron présente les avantages de la mise en place du PEDT quant à l'encadrement et aux aides perçues pour sa mise en place.

Mme Margaron rappelle que le comité de pilotage a réuni les acteurs locaux concernés par les enjeux de la réforme des rythmes scolaires et que celui-ci s'est attaché à apporter un contenu et des activités concrètes à ce projet.

Monsieur le Maire se satisfait de l'avancée concrète de ce projet.

Monsieur le Maire soumet le PEDT à l'avis du Conseil municipal.

➔ Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.

19h02 : départ de Mme Margaron, 2ème adjointe, qui donne son pouvoir à Monsieur le Maire.

DECISION MODIFICATIVE N° 01

Monsieur le Maire rappelle qu'il a fait procéder à un Audit Financier compte-tenu de la dette préoccupante contractée par la Commune de Roybon auprès des établissements financiers. Il propose une modification du budget comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60611 : Eau & assainissement		2 000.00		
D 60612 : Energie-électricité		3 000.00		
D 60621 : Combustibles		4 000.00		
D 60622 : Carburants		200.00		
D 60623 : Alimentation		100.00		
D 60632 : F. de petit équipement		1 000.00		
D 60633 : F. de voirie		1 000.00		
D 60636 : Vêtements de travail		100.00		
D 611 : Contrats prestations services		4 000.00		
D 6122 : Crédit bail mobilier		500.00		

D 6135 : Locations mobilières		160.00		
D 61522 : Entretien de bâtiments		1 000.00		
D 61524 : Entretien de bois et forêts	600.00			
D 61551 : Entretien matériel roulant		1 500.00		
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		1 700.00		
D 6156 : Maintenance		200.00		
D 616 : Primes d'assurances		560.00		
D 6182 : Doc. générale et Technique		300.00		
D 6225 : Indemn. comptable,régisseur		100.00		
D 6241 : Transports de biens		800.00		
D 62878 : Remb. autres organismes		350.00		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	600.00	22 570.00		
D 6475 : Médecine du travail		150.00		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		150.00		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	50 000.00			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	50 000.00			
D 023 : Virement section investissement	140 000.00			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	140 000.00			
D 6533 : Cotisations retraite élus	450.00			
D 6534 : Cot.séc. sociale part patr. Elus		200.00		
D 6554 : Contribution organ.regroup.		2 800.00		
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		3 506.00		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	450.00	6 506.00		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		14 000.00		
D 668 : Autres charges financières	50 000.00			
TOTAL D 66 : Charges financières	50 000.00	14 000.00		
D 6718 : Autres charges exceptionne	107.00			
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	107.00			
R 7022 : Coupes de bois			4 000.00	
R 70323 : Redev occup domaine public			2 000.00	
TOTAL R 70 : Produits des services			6 000.00	
R 7336 : Droits de place			300.00	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes			300.00	
R 7411 : Dotation forfaitaire				9 051.00
R 74121 : Dot Solidarité rurale				4 385.00
R 74127 : Dot nationale de péréquation			2 100.00	
R 7473 : Subv.département			6 500.00	333.00
R 74834 : Etat/compens.taxe fonc.				13 769.00
TOTAL R 74 : Dotations et participations			8 600.00	3 200.00
R 751 : Redev.concessions,brevets...				3 200.00
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				
R 7718 : Autres produits except. gestion				
R 773 : Mandats annulés (exerc. antérieu			200 000.00	0.00
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels			200 000.00	0.00
Total	241 157.00	43 226.00	214 900.00	16 969.00
D 10223 : TLE	8 661.00			
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves	8 661.00			
D 1641 : Emprunts en euros	866 298.00			
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	866 298.00			
D 2313-101 : Travaux-aménagements-études	3 200.00			
D 2313-112 : Maison médicale		8 661.00		
D 2315-101 : Travaux-aménagements-études	488 000.00			
D 2315-106 : Voirie - terrains	44 000.00			
D 2315-113 : Contournement	1 500 000.00			
D 2315-114 : Zone de Loisirs	35 000.00			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 070 200.00	8 661.00		
R 021 : Virement de la section de fonct			140 000.00	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			140 000.00	
R 024 : Produits des cessions				194 000.00
TOTAL R 024 : Produits des cessions				194 000.00
R 10222 : FCTVA				9 933.00
R 10223 : TLE			2 900 000.00	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves			2 900 000.00	9 933.00
R 1322-114 : Zone de Loisirs			10 000.00	
R 1323-101 : Travaux-aménagements-études			40 000.00	
R 1323-106 : Voirie - terrains			8 431.00	
R 13258-101 : Travaux-aménagements-études			42 000.00	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			100 431.00	
Total	2 945 159.00	8 661.00	3 140 431.00	203 933.00
Total Général		-3 134 429.00		-3 134 429.00

Olivier DUMAS interpelle le Conseil sur l'absence du budget primitif en annexe.

Jean-Claude FOUDEZ souhaite que l'audit soit adressé à chacun des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire soumet la décision modificative à l'avis du Conseil.

➔ *Avis favorable 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,
Françoise MACHUT et Olivier DUMAS s'abstiennent.*

AVIS SUR PROJET REHABILITATION LOGEMENT SDH

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation des logements Impasse des Baytières :

- Réhabilitation et amélioration thermique de 30 logements : isolation par extérieur, réfection des toitures et façades pour une meilleure intégration au site.
- Démolition de 18 logements de la rangée supérieure.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet avait été évoqué sous l'ancienne municipalité et que les travaux devront débiter en fin d'année. La SDH sollicite une contribution financière de la commune pour la voie d'accès.

Monsieur le Maire soumet ce projet de réhabilitation à l'avis du Conseil.

Le Conseil rend un avis unanime pour les conseillers présentés et représentés (Mme Margaron a donné son pouvoir à Monsieur le Maire).

➔ *Avis favorable à l'unanimité des membres présents.*

QUESTIONS DIVERSES

TLE :

Monsieur le Maire rappelle l'historique des permis de construire et des recours auprès les juridictions compétentes et la procédure pour recouvrer cette taxe.

Monsieur le Maire rappelle que l'administration (DDT) avait indiqué que des difficultés techniques liée à la présence de 2 permis de construire portant le même numéro n'avaient pas permis de mettre en recouvrement la TLE générée par le permis délivré en 2010.

Monsieur le Maire indique que la DDT a trouvé une solution technique et qu'un arrêté renumérotant le permis en question devrait permettre de régulariser la situation. La TLE du permis de 2010 pourrait être mise en recouvrement en septembre 2014 avec un versement dont nous ne connaissons pas la date.

Monsieur le Maire annonce que le montant de la TLE est inférieur à celui précédemment évoqué pour se porter à 2 566 341 € contre 2 900 000 € Est-ce le montant définitif ?

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune de Roybon s'est engagée à participer à hauteur de 500 000 € pour les travaux d'assainissement (protocole global d'équipement en eau et assainissement du périmètre Chambaran et Sud Grésivaudan Rive droite du 15 mars 2010 et délibération du 3 mai 2010).

Monsieur le Maire rappelle que le défrichement du bois des Avenières devra débiter durant le dernier trimestre de l'année en cours. Il reste à percevoir la recette relative à la cession du Bois des Avenières au Groupe Pierre & Vacances.

Pour information : le Maire de la Commune accueillant le Center Parcs de la Vienne, après un an de construction, ne sait toujours pas quand la taxe lui sera versée.

Association Bien vivre sur notre territoire :

Anne-Laure LEFRANCOIS, conseillère municipale déléguée, explique que cette association a pour objet de coordonner et d'aider y compris par une démarche de recherche de financement et de réponse à appel à projets, l'ensemble des structures, membres de l'association, œuvrant autour des services à la personne et permettant une meilleurs vie des habitants résidents, propriétaire ou locataire, dans leur maison ou appartement, ou dans un lieu autre y compris collectif sur le territoire concerné.

Anne-Laure LEFRANCOIS, rappelle au Conseil l'avancée des travaux de sa commission avec la création de l'association Bien vivre sur notre territoire présidée par Monsieur Bernard Perriolat. Les statuts sont déposés en Préfecture tandis que le plan comptable ainsi que les bulletins d'adhésion sont réalisés. Le projet est rédigé et devra être mis en forme avant la réunion de rentrée.

Anne-Laure LEFRANCOIS annonce au Conseil que le montant des adhésions est fixé tandis que le montant de la contribution de la commune de Roybon sera évoqué au prochain conseil municipal.

Bibliothèque :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les horaires de la bibliothécaire ont été révisés en prévision de la rentrée scolaire et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Les horaires de travail de la bibliothécaire sont annualisés en fonction des périodes scolaires.

Les horaires de travail de la bibliothécaire couvrent les heures d'ouverture au public, y compris le samedi matin.

Festivités du 14 juillet :

Madame Elisabeth Roux, 4ème adjoint, rappelle le programme des deux jours de festivités.

Sécurité du lac lors du feu d'artifice :

Monsieur Maurice Vicat, 1er adjoint, rappelle le dispositif de sécurité mis en place avant pendant et après le feu d'artifice afin de protéger les piétons et de fluidifier la sortie des automobiles.

Travaux salle du Conseil :

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancée des travaux dans la salle du conseil et des incidents évités au niveau de la charpente et du plafond. Les derniers travaux avaient été réalisés à la fin des années 1980. Un charpentier est venu d'urgence soutenir l'édifice suite à la découverte de faille.

Contournement :

Monsieur le Maire rappelle son action pour limiter le coût du financement pour la commune de Roybon. Monsieur Maurice Vicat, 1er adjoint, rappelle que les fouilles ont été réalisées et que la commune devra s'acquitter du coût de celles-ci.

Il est impossible d'envisager le financement des travaux du Contournement par la Commune de Roybon compte-tenu de son endettement actuel. A cet effet, une négociation avec le Conseil Général de l'Isère est en cours afin qu'il reprenne la maîtrise d'ouvrage.

Compte-tenu de la situation géographique de Roybon, et de la configuration actuelle du centre bourg, il est impératif que le Contournement soit réalisé avant le début du chantier Center Parcs. Il est impensable que l'important trafic routier se fasse au cœur de notre village.

Trésor public - bureau de Roybon :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Adjoua Dossou, trésorière à Roybon, sera mutée au 1er septembre tandis que le bureau sera certainement fermé au 1er janvier 2015. Le bureau de Roybon sera rattaché à celui de Saint Étienne de Saint Geoirs.

Monsieur le Maire souhaite anticiper la fermeture du bureau et engager une réflexion sur le devenir de ce bâtiment ?.

La Poste :

Monsieur le Maire rappelle les deux questions posées : maintien du bureau de Poste à Roybon et négociation du montant du loyer. Monsieur le Maire rappelle que la volonté de la Poste et de la Mairie est de conserver le bureau ouvert. Une réflexion en ce sens est engagée.

D.A.B Caisse d'épargne :

Monsieur le Maire rappelle que la caisse d'épargne envisagé de fermer le distributeur de Roybon, pas assez rentable pour la banque. Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de le conserver.

Station service :

Monsieur le Maire rappelle le statut de gérance de la station service et les demandes de Dyneff d'augmenter la capacité des pompes à court terme. La capacité actuelle est de 40 000 litres.

Bievre Isère Communauté :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les élus de notre territoire comprennent la nécessité de mutualiser les moyens et les compétences. Des séminaires destinés aux maires seront organisés pour réfléchir à l'avenir de nos collectivités.

Clôture de la séance à 20h45.

